

## Compte-rendu du Conseil municipal – Séance du 26 Janvier 2012

### Espace Culturel du Doué

La salle étant désormais totalement opérationnelle, il s'agit maintenant d'organiser et de finaliser les aménagements extérieurs qui sont de différentes natures avec 4 programmes qui vont se compléter.

En premier lieu, le conseil municipal a validé les principes de plantations qui seront mises en œuvre sur les parkings, le long de la voie d'accès ainsi qu'autour des escaliers. Ce programme va associer les enfants des écoles Jean Moulin et St Michel ainsi que le conseil municipal « jeunes ». L'ensemble sera réalisé courant février.

En complément, une clôture et des portails vont être installés le long du Chemin Noir pour un montant de 8 216 € HT.

D'autre part, annoncée au moment du vote du budget 2011, une aire de jeux destinée aux plus jeunes sera installée à l'entrée du site. La commission « jeunesse » travaille actuellement sur son choix.

Enfin, la commission « tourisme » quant à elle a engagé différents contacts en vue de raisonner l'aménagement d'une aire de camping car qui pourrait être réalisée sur la partie haute du parking.

Autant d'éléments qui vont dynamiser ce secteur et permettre sa bonne intégration à l'agglomération.

### Lotissement « Le Clos du Bordage »

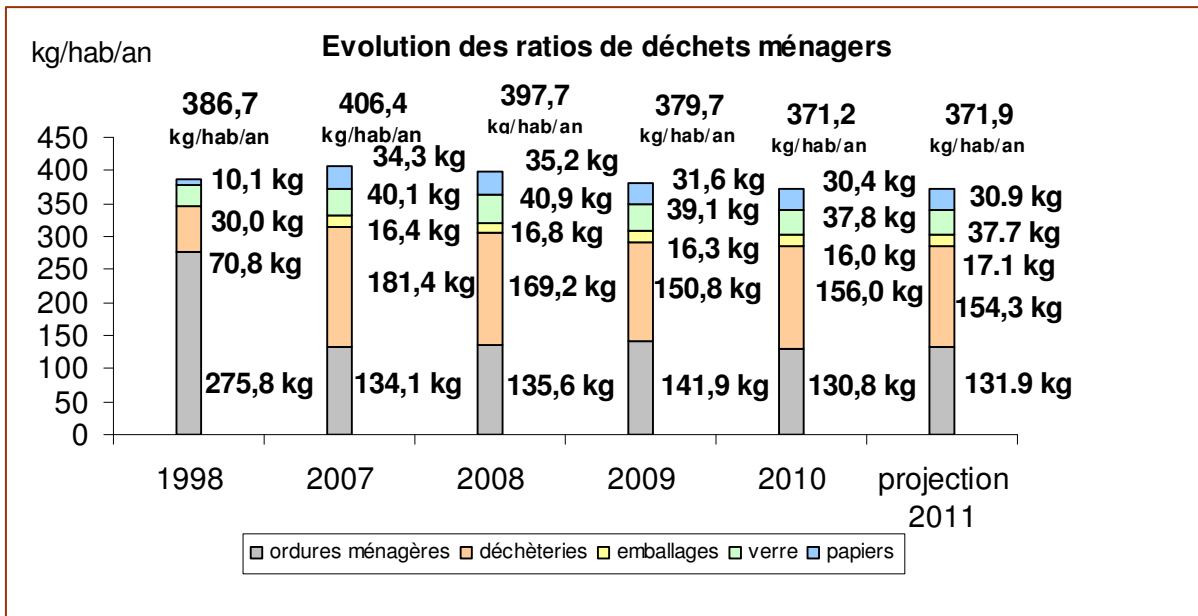
Alors que le permis d'aménager est déposé depuis quelques semaines auprès des services instructeurs, « le Clos du Bordage », appellation désormais officielle de ce nouveau quartier d'habitation, a été validé dans ses grands principes.

Une large place sera là encore donnée au « bien vivre » et au respect environnemental avec en particulier la réalisation de différents moyens de rétention de l'eau pluviale, directement intégrés dans les infrastructures. Ainsi, 16 parcelles seront dotées d'une cuve de rétention et récupération des eaux pluviales, une partie de la voirie sera dite « absorbante », des noues (espaces enherbés le long des voies) seront créées.

En parallèle, des cheminements piétonniers permettront de rejoindre le cœur du bourg facilement, toute la zone en bordure du Mingot va faire l'objet d'un nettoyage et d'une mise en valeur, de même de nombreuses plantations et « zones vertes » seront préservées au sein du quartier.

### **Syndicat Mixte Montaignu-Rocheservière : Bilan de l'activité 2011**

Le conseil a examiné les résultats liés à la gestion des déchets ménagers pour l'année 2011. Depuis trois ans, la production globale de déchets ménagers s'est stabilisée autour d'une moyenne annuelle de 370 kg/hab. La légère augmentation de 2011 correspond à l'arrivée de nouvelles populations sur le secteur. **La moyenne résiduelle à enfouir de 131,9 kg/hab. est bien en dessous de la moyenne nationale.** Ces résultats montrent les efforts réalisés par chacun des habitants.



*Une production de 132 Kg de déchets résiduels/hab., un résultat lié à l'effort de tri de chacun*

Le taux de présentation des conteneurs d'ordures ménagères lui aussi reste stable avec la mise en place de la collecte, tous les quinze jours. En moyenne, chaque habitant présente son conteneur tous les mois. La bonne gestion financière du service pour l'année 2011 a amené le Syndicat Mixte Montaignu Rocheservière à proposer **une baisse de 2% de la redevance pour l'année 2012.**

Seul point d'ombre, le comportement encore irresponsable de quelques-uns, et pour y remédier, le Syndicat projette de nouvelles actions prochainement.

### Les autres décisions du conseil municipal

**Zone du Mortier Est – Vente de la parcelle AL 0721.** La société AS Molding prévoit et organise le développement de son activité et pour cela s'est portée acquéreur de la parcelle AL 0721 d'une superficie de 3 725 m<sup>2</sup>. Le prix de cession validé par le service « France Domaines » est de 10 € HT /m<sup>2</sup>.

**Zone du Mortier Ouest – MC France** Un busage est nécessaire route de la Bernardière pour organiser et sécuriser l'accès « pompiers ». Il sera réalisé dans les semaines à venir.

**Maintenance des postes de refoulement** Les 5 postes de refoulement qui existent actuellement sur le réseau d'assainissement nécessitent une maintenance spécifique qui sera assumée en 2012 par la société SAUR pour un montant de 2 250 € HT.

***Prochain conseil municipal le 15 Mars 2012.***